

# LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10

## Rédaction et Expédition

BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires

lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.  
Lettres et argent franco.

## Appel à la justice et à la conscience publique.

Au moment où dans les conseils de l'Europe on se préoccupe de régler la question d'Orient, après avoir toléré la violation flagrante des traités, du droit international et les empiètements de la Russie, la voix d'une nation bien plus opprimée que les Slaves de la Turquie a le droit de se faire entendre.

C'est au nom de la liberté civile et religieuse, de l'autonomie et de l'indépendance des peuples de l'Orient, que la Russie a fait pour son compte la guerre à la Turquie, qu'elle voudrait faire disparaître de l'Europe. Le monde sait ce que valent les déclarations les plus solennelles et les engagements de la Russie. Affranchir veut dire incorporer et russifier, respecter les libertés veut dire imposer violemment la nationalité et la religion. Les pendaisons en Turquie caractérisent suffisamment les soi-disant libérateurs des Slaves. S'il en était autrement, la Russie, avant de songer à l'affranchissement des Slaves d'Orient, commencerait par affranchir les Slaves en Pologne d'un joug intolérable; mais elle préfère détruire systématiquement la nationalité, les institutions et la religion de millions d'habitants; ruiner le pays, le faire administrer par des hommes tarés dont on veut se défaire en Russie. Elle ne recule pas même devant des actes de cruauté, comme les massacres des Uniates en Podlachie et l'exil en Sibérie de centaines de ses habitants.

Si les cabinets de l'Europe se préoccupent du sort des populations slaves moins opprimées et moins civilisées, ils ne devraient pas être indifférents au sort d'une nation qui a rendu à l'Europe pendant des siècles de grands services, dont le démembrement, flétri par l'histoire, a amené tant de maux. La force des choses et le besoin de sécurité

générale exigeront que justice soit faite, et ce sera l'unique moyen efficace pour mettre un frein à l'ambition et à l'impunité de la Russie.

La Pologne n'abandonnera jamais son droit, elle continuera de protester à chaque occasion contre l'injustice, l'oppression et la spoliation dont elle est victime, contre la force qui prime le droit, ce qui ne peut durer toujours.

Aujourd'hui, comme par le passé, elle fait appel à la justice et à la conscience publique!

Villa Broelberg près Zurich, 14 mars 1878.  
Comte LADISLAS-PLATER.

## CORRESPONDANCES.

Mendrisio, 17 mars.

Vous connaissez déjà la nouvelle et splendide victoire que le peuple de notre canton a remportée dans les comices de dimanche 10 mars. En ce jour mémorable, le peuple tessinois a confirmé une fois de plus sa ferme résolution d'en finir avec les radicaux et de leur enlever l'espérance même lointaine de la revanche après laquelle ils soupiraient. Maintenant est réglée la grande question de la capitale permanente du canton, et Bellinzona sera le siège définitif des autorités supérieures cantonales; là elles seront dans un milieu plus sûr et en position de pouvoir facilement déjouer un coup de main si les radicaux osaient en tenter.

La votation du 10 mars est écrasante pour le parti radical, principalement à cause de la majorité obtenue pour l'acceptation dans ce district de Mendrisio, dans lequel se manifeste un réveil dans le sens conservateur qui nous remplit de consolation.

Lugano est humilié, très-humilié, et l'a bien mérité; son orgueil, ses prétentions de vouloir s'imposer à tout le canton ont été et seront sa ruine. On fait courir le bruit que les radicaux luganais veulent provoquer l'annexion à l'Italie ou pour le moins la

pour me la tendre, et dès qu'il eut la mienne il la serra, j'allais dire vigoureusement.

Certes ce n'était pas la poignée de main d'un moribond.

— Elle est allée me chercher la soutane, me dit-il parlant de la sœur. C'est une bonne fille, mais trop bête... A cette heure-ci Mazagran déjeune au ministère à quarante francs par tête... farceur! Il a du talent, et il faut bien des chanceux comme lui pour faire la noce avec le malheur de tous ceux qui souffrent... Pourvu que cette vieille geuss de société ne l'englobe pas en lui donnant son content à manger et à boire. Ça coûtera cher à la société, mais elle n'a qu'à y mettre le prix, et il se fera tout, même gendarme... Tiens! voilà le petit hâtemort qui a fini d'écrire comment j'ai été guéri...

Il n'y eut pas plus d'amertume dans l'ironie de cette dernière phrase, que dans ce qui concernait Mazagran, et Pierre reprit tout de suite après:

— J'étais fort, mais tout s'ense... Donnez-moi « l'hanneton » à embrasser.

Ce fut moi qui pris Bonif, et pendant que je le soulevais, les grains sonores du chapelet de la religieuse se choquaient et chantaient.

Pierre fronça le sourcil un petit peu, pas beaucoup, et il dit en regardant Bonif:

— Le voilà qui est tout le portrait de

division du canton; mais je crois que ces bruits sont sans fondement, parce que le plébiscite du 10 mars a été trop solennel et la volonté du peuple est trop manifeste pour qu'on ose la contredire. Vive le peuple du Tessin! Vive la capitale permanente à Bellinzona!

L'honorable conseiller national Lurati, avocat, a donné sa démission de député au grand conseil. Cette résolution de l'honorable député de Tesserete est jugée et appréciée de diverses manières, parce qu'elle a été la conséquence de la votation du 10 mars. Je ne veux pas me prononcer en cette affaire, et j'aime mieux espérer que M. Lurati consentira à revenir de sa détermination, et ce sera un honneur pour lui et un avantage pour le pays.

## CONFÉDÉRATION.

Dimanche, 10 mars, a eu lieu à Olten, sur l'initiative du comité central du Volkverein suisse, une assemblée publique pour s'occuper de la position des partis dans la question sociale. Un certain nombre d'hommes politiques y ont pris part, venus de diverses parties de la Suisse. Le résultat des délibérations sera plus tard soumis à l'assemblée des délégués du Volkverein.

D'après des renseignements adressés de Paris à la Correspondance politique de Vienne, le remplacement de M. le comte Bernard d'Harcourt en qualité d'ambassadeur de France à Berne, serait imminent.

Il en serait de même du remplacement de M. le comte de Chaudordy comme ambassadeur à Madrid.

Le Conseil fédéral a procédé à un certain nombre de nominations et promotions militaires. Celles qui intéressent la Suisse romande sont: MM. Edmond de la Rive (Genève) C. Favre (La-Grange), qui ont été promus au grade de lieutenant-colonel dans l'état-major général; M. J. de Cocatrix (St Maurice), G. de Guimps (Yverdon), L. Lambelet (Neuchâtel) au grade de colonel dans l'in-

fanterie; MM. L. Borel (Neuchâtel), E. Brocher (Genève), au grade de lieutenant-colonel et MM. Ch. Mallets (Genève), Henri de Constant, au grade de major dans l'artillerie; MM. Charles Boiceau (Lausanne), au grade de lieutenant-colonel dans la cavalerie; MM. E. Guillemin (Lausanne), Pictet-Mallet (Genève), au grade de lieutenant dans le génie; MM. L. Roulet (Neuchâtel), au grade de major dans le corps de santé.

De plus, M. de Guimps a été nommé commandant de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie, M. J. de Cocatrix, commandant de la 2<sup>e</sup> brigade; M. Ch. Fonjallaz (Cully), commandant de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie de la landwehr; M. Lambelet, commandant de la 2<sup>e</sup> brigade d'infanterie de landwehr; M. le major Combe (Berne), commandant de la 2<sup>e</sup> section d'artillerie de position; M. le major C. Mallet, commandant du bataillon n° 1, et M. le major de Constant, commandant du bataillon n° 2 du train de la landwehr; M. Pictet-Mallet a été nommé ingénieur divisionnaire de la 1<sup>re</sup> division; M. Félix Castella (Fribourg) et M. L. Roulet (Neuchâtel) chef du lazareth de campagne n° 2 et M. L. Roulet (Neuchâtel) son suppléant.

Un Schaffhousois établi à Bâle ayant recouru auprès du Conseil fédéral contre une décision du gouvernement de Bâle-Ville parce qu'il est failli, ce recours a été écarté par le Conseil fédéral, attendu que la constitution fédérale, tout en garantissant la liberté de commerce et d'industrie, n'en laisse pas moins aux cantons le droit de faire dépendre de certaines conditions l'exercice d'un métier quelconque.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Berne.** — Le gouvernement de Berne, à la suite de rapports reçus de la police, a fait placarder samedi à midi l'arrêté suivant:

« Considérant que, comme les deux dernières années, la célébration de l'anniversaire de la Commune pourrait donner lieu à des désordres: — que la répétition des démonstrations antipathiques à la population

richesse dans le ciel. C'est vrai que le grand Dieu est mort pour vous! C'est vrai! oh! je vous le jure! c'est lui, c'est votre Sauveur qui parle au fond de votre conscience ébranlée. Mon ami, mon cher ami, ne vous raidissez pas! voyez, croyez, aimez! Le voici, martyrisé par vous, voilà les cinq plaies de son corps et de son cœur qui saignent le sang de votre rachat, à cette heure mille fois plus précieuse pour vous que la réunion de tous les siècles. Regardez-le! dites-lui seulement: « Mon père! mon père! mon père! »

Il vint une bordure humide autour de ses pupilles, et de chaque côté une larme perla. Et sa bouche toucha la croix volontairement, mais comme à regret. Je l'entendis avec une indicible surprise, je crus l'entendre du moins qui balbutiait:

— Mon père, je vous pardonne!  
J'éprouvai un choc. Pardonnez à Dieu! Je m'écriai:

— Ce n'est pas cela! oh! pauvre ami, ce n'est pas cela!  
Mais je m'arrêtai parce qu'une voix disait au dedans de moi: « Il a appelé Dieu son père! Il a cessé de haïr Dieu! Il aime Dieu! » Il me semblait que je ressentais ma part de la joie de Dieu.

A ce moment Pierre dit encore, et je fus seul à l'entendre, parce que Madeleine s'était éloignée à la rencontre de la religieuse et

24 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

## LES ÉTAPES

D'UNE

## CONVERSION

SECOND RÉCIT DE JEAN

par Paul FÉVAL.

VI

A L'HOPITAL.

Madeline et moi, nous nous approchâmes, et Madeleine prit la main de Pierre. Nous étions seuls. La visite médicale continuait en s'éloignant de nous. A quelques pas, dans l'embrasure d'une fenêtre, il y avait un tout jeune homme qui écrivait sur ses genoux.

— C'est celui qui rédige pour le journal de médecine, me dit Pierre; c'est pressé, ça paraît demain. Il y a dix ans qu'on n'a vu une si belle opération, à ce qu'ils disent!

de la ville et du canton pourrait être considérée comme une provocation et amener un conflit sanglant; — que, dans ces circonstances, il est de son devoir de maintenir l'ordre public;

« En application de l'article 40 de la Constitution;

« Arrête:

1. Toute manifestation est interdite pour les 17 et 18 mars.

2. Tout cortège d'autres sociétés est également défendu.

3. Les directions militaire et de justice et police sont chargées de prendre les mesures nécessaires. »

En conséquence, la Direction militaire a mis sur pied pour dimanche, le vingt-huitième bataillon de landwehr et mis de piquet le trentième bataillon.

Le lieutenant-colonel de Werdt est nommé commissaire et commandant de place.

— Tant que le monde sera, il y aura des gens qui se laisseront prendre aux grands airs. Une noble étrangère, descendue dans un des premiers hôtels de la ville fédérale, y menait une vie somptueuse. Il y a quelque temps, elle fit une tournée dans diverses banques avec des bijoux d'une grande valeur. Ici elle réussit à en placer contre de très fortes sommes: un antiquaire en aurait reçu pour 50 à 60,000 fr. Mais le fâcheux, c'est que les bijoux sont faux; ils n'ont qu'un mérite, c'est d'être admirablement imités. A Bâle, il y aurait également des gens qui ont eu à souffrir du passage de la noble étrangère qu'on recherche, car elle a disparu.

— Lundi soir, M. B., négociant et cabaretier à Damvant, Jura, a reçu d'un contrebandier français un coup de couteau dans le ventre. M. B., qui était sur la porte de son habitation et n'avait nullement provoqué l'assaillant, est en danger de mort. Quant au malfaiteur, il a pris la fuite.

— Comme dans diverses parties de la Suisse, on se plaint, dans l'Oberland, de la diminution du bétail par suite de la trop forte exportation qui a eu lieu l'année dernière.

**Zurich.** — La maison de banque Meyer et Pestalozzi a conclu avec ses créanciers un arrangement aux termes duquel elle s'engage à rembourser le 55 0/0 de son passif, soit 40 0/0 dans le courant de mars et 15 0/0 à une époque plus éloignée.

**Lucerne.** — Voici en quels termes le Vaterland s'exprime au sujet de la révolte des gardes suisses au Vatican:

« La Suisse catholique a honte de ce que ses fils soient la cause des premiers chagrins qu'éprouve le nouveau pape, si distingué à tant de titres, et de ce que ce sont des Suisses qui sont si égoïstes. Elle en demande à genoux pardon à S. S. et espère que Léon XIII, écoutant la générosité de son cœur, n'attribuera ce qui vient de se passer qu'à un triste égarement, aucunement inspiré par de mauvais sentiments et qu'il laissera encore à l'avenir à la fidélité suisse l'honneur de former la garde du corps du Vicaire de Jésus Christ sur la terre. »

**Uri.** — D'après l'Echo du Righi, ce

n'est pas seulement de Schwytz, mais aussi d'Aldorf que des chargements entiers de casques, de cuirasses, d'épées et de halberdes ont été vendus à Steinen au prix de 15 centimes le livre pour être transformés en instruments de tout genre. Les plus belles épées de l'arsenal d'Uri ont été vendues, dit l'Echo du Righi, pour 6 fr. à des forgerons et à des serruriers.

**Schwytz.** — Les assassins de l'ouvrier poëlier Martin Schrott ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

**St-Gall.** — L'évêque, Mgr Greith, a adressé au gouvernement une protestation contre la reconnaissance de la paroisse vieille-catholique de St Gall.

**Thurgovie.** — On attend pour le mois de mai à Arenenberg l'ex-impératrice Eugénie et le prince Louis-Napoléon.

**Vaud.** — Par arrêté du 15 mars, le conseil d'Etat a étendu aux districts de Moudon et d'Yverdon le séquestre déjà imposé sur les chiens des districts de Payerne et d'Avenches, attendu qu'un nouveau cas de rage a été constaté sur un chien abattu à Champtrauz et dont la provenance est demeurée inconnue.

**Valais.** — Le Walliser-Bote apprend que dans le Haut-Valais, le commerce d'exportation du bétail pour l'Italie, spécialement pour Venise et Gènes, devient très-actif.

**Genève.** — A la suite de ses belles expériences sur la liquéfaction et la solidification des gaz, M. Raoul Pictet vient de recevoir le diplôme de docteur en médecine et chirurgie, *honoris causa*, de l'université d'Éna.

— M. Marc Monnier, qui avait perdu la vue par suite de la cataracte, vient de la recouvrer, grâce à une opération faite à Lausanne, par M. le docteur Dufour, assisté de M. le docteur Recordon.

CANTON DE FRIBOURG.

Le 15 courant un nouvel incendie (c'est le troisième depuis cinq mois) a éclaté à Villarsvérioux.

Le feu a pris à une maison située au centre du village. Comme la bise soufflait avec violence, un grand nombre de maisons auraient très probablement été consumées si l'on ne s'était aperçu de l'incendie assez tôt pour l'éteindre avant qu'il ait fait des ravages considérables.

On a arrêté un jeune homme sur qui pèsent de très-graves soupçons, aggravés encore par les inutiles efforts qu'il a faits pour établir un alibi.

Le Grand Conseil a continué, dans ses séances du 18 et du 19 courant, la discussion en premier débat du projet de code rural.

La séance de mercredi 20 sera consacrée à la discussion du message du conseil d'Etat sur la question de la place d'armes.

et à cette femme, ses parents ennemis qui, par leur trahison, l'avaient jeté en proie au supplice des abandonnés, et alors Pierre, mon pauvre Iroquois de Paris, avait franchi d'un seul élan, que l'on peut dire prodigieux, le précipice qui séparait sa haine invétérée, amère, ulcéreuse, la haine qui avait été toute son existence, de la parfaite et divine charité!

Pierre était grand de toutes pièces et atteignait ainsi du premier coup d'aile, comme il arrive souvent dans l'adoré miracle de la bonne mort, à la sublimité, à la surhumanité chrétienne.

« Etait-ce vraiment cela? Je ne sais. On s'obstine à juger les hommes tels qu'on les a vus. J'avais vu un tout autre Pierre Blot. Je ne dis point qu'il n'y eût pas en lui quelque parcelle d'ange déchu. Là-bas, au Mont-Valérien, dans son sac, il m'avait fait peur, mais c'était surtout par la noire, par la désolante épaisseur de sa nuit. Voilà que je retombe encore, en dépit de ma volonté, dans notre incurable littérature à toi et à moi; et il le faut pour que tu me comprennes tout à fait. »

Le malheur de Pierre était d'espèce plate; rien ne le rehaussait; Dieu lui avait refusé tout, même le côté poignant et tragique de la torture qui aide tant au relèvement. Cela est si vrai, que tu as dû te demander plus d'une fois pourquoi j'appliquais une pareille énergie de pitié à des déchirements si vulgaires.

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

Lettres de Paris.

Correspondance particulière de la Liberté

Paris, 16 mars.

Je crois savoir, de très bonne source, que M. le duc de Chartres, qui venait en ce moment dans le Tyrol, fera demain une nouvelle visite à M. le comte de Chambord, à Goritz.

Cette visite, en confirmant l'accord des princes d'Orléans avec le chef de la maison de Bourbon, est le désaveu le plus significatif des misérables intrigues d'une fraction du centre droit sénatorial.

Cette fraction des constitutionnels avait promis aux gauches de leur donner promptement des gages de leur conversion républicaine. Ils ont commencé, hier, à remplir leurs engagements. M. Bocher et ceux de ses amis qui ont abandonné, à la suite du duc Pasquier, la politique conservatrice, se sont joints aux radicaux, aux gambettistes, aux ministériels, pour assurer le vote des deux premiers articles du projet sur ou plutôt contre l'état de siège. A ce propos, M. Bocher a cru nécessaire de tenter une justification de sa conduite et de celle de son groupe. Il est monté à la tribune pour fournir des « explications » que chacun attendait impatiemment, à droite, comme sur les bancs de la nouvelle majorité. Qu'a-t-il expliqué? Vous en jugerez par le texte de son discours. Tout ce que j'y vois, en ce qui me concerne, c'est que M. Bocher se trouvait, j'ignore par quelle cause, dans l'obligation d'aider de sa parole comme de son vote le gouvernement de concessions. C'est pourquoi il recommandait l'adoption des deux premiers articles promettant par un raffinement d'habileté destiné à entraîner les derniers indécis, de présenter sur l'art. 3 un amendement qui ferait merveille. Il a réussi; on a voté et nul ne sait maintenant ce que deviendra l'amendement, s'il sera même franchement soutenu et appuyé par ses auteurs.

Il n'y a pas de terme moyen pour caractériser cette attitude, ce langage et ces actes: c'est de la politique de roué ou de la politique d'équilibrisme. Rouerie inique, si l'amendement n'était qu'un fantôme condamné à s'évanouir aussitôt adoptés les premières dispositions du projet; tour d'équilibre, si vraiment M. Bocher est de bonne foi et prétend se tenir ainsi sur la corde raide de son libéralisme, entre la conservation et la révolution. Hélas! nous savons à quoi mène cette prétention: à tout ruiner au profit de la révolution, à tout détruire, à tout ronger en détail, jusqu'aux fils de cette corde périlleuse d'où l'on finit par tomber soi-même en se cassant les reins.

Au surplus, et c'est justice, la conduite et les déclarations de M. Bocher sont jugées amèrement, même par ses nouveaux alliés. Voici comment le Rappel remercie les constitutionnels de leurs équivoques, de leurs revirements, de leurs palinodies:

J'ai prononcé le mot, et il n'y a pas d'autre mot: c'était plat, sauf un mauvais petit coin d'excentricité, ce suicide, par l'absinthe, platitude double arrivant à produire l'atonement particulier qui naît d'un excès de stupidité!

La poésie faisait défaut partout, et le prétexte à poésie; Pierre n'était même pas un coquin, loin d'être un scélérat lyrique. C'était un malheureux, et voilà tout, n'ayant rien en lui de ce qui fait explosion sous la violence d'un choc.

Et le choc violent manquait comme le reste.

J'avais donc peine à le croire grand de la sorte soudainement, transformé, épuré jusqu'à l'admirable, jusqu'à l'in vraisemblable miséricorde du fils délaissé, mort de son délaissement, à petit feu, et qui pardonne à son père et à sa mère, auteurs de cette angouisse aussi longue que sa vie!

Et qui leur pardonne de lui-même, en dehors de toute cause, présente ou sensible, sans que personne ait dit: « Il faut pardonner, » sans les avoir retrouvés, ni vus, sans péripiécies, par conséquent sans drame et par la seule puissance de la suprême illumination... Je te dis tout cela pour expliquer, pour excuser l'irrésistible attrait qui me courbait vers l'alternative, la première: le pardon à Dieu, non pas que cette idée soit moins étrange, au contraire, car elle épouvait ma propre conscience, mais parce qu'elle me semblait plus voisine de la

« Je ne sais rien de si comique comme ces malheureux « constitutionnels » toujours tremblants du parti qu'ils viennent de prendre, jusqu'à éprouver le besoin de prendre immédiatement le parti contraire. Quel type curieux que celui de cet homme distingué, mais indécis, qui ne monte à la tribune que pour se couper en deux, une moitié à droite, une moitié à gauche! Oh! les nerfs! On se souvient du jour (lors de l'enquête sur l'élection Bourgoing) où, dit-on, il monta à la tribune pour attaquer M. Buffet: un murmure se fit; une ombre lui passa devant les yeux, ses nerfs se détendirent, il parla, mais ce fut pour soutenir le ministre qu'il venait attaquer.

« Amis de la paix publique, fondez sur le groupe Bocher de « solides » espérances; mais prenez vos précautions tout de même; cela ne fait jamais de mal. »

« On lit dans la Défense: « On a remarqué, hier, la joie scandaleuse, ironie, de M. Gambetta, après le vote de la Chambre contre l'ajournement du projet Freycinet. »

« L'important actionnaire des Compagnies Philippart jubilait. Il se frottait les mains; il se donnait en spectacle; M. de Freycinet avait invoqué la raison d'Etat. L'Etat, c'est M. Gambetta. Chacun sait cela. »

« M. Gambetta a trouvé dans ses courtisans, dans ses associés, plus de complaisance et plus de servilité qu'il n'espérait. C'est une grande victoire, et les bouchons sauteront joyeusement au café anglais. »

« Reste l'accueil préparé par le Sénat au projet de MM. Gambetta, Freycinet et Compagnie. Ce mirage subsiste, mais M. Gambetta, aurait, dit-on, invité M. le duc Audiffret-Pasquier à dîner. Croit-il vraiment que cela suffira pour associer le sénateur à sa fortune ou du moins à celle de son projet? »

« On ne parle que du grand dîner diplomatique qui doit être donné, la semaine prochaine, par M. Gambetta et auquel sont invités, outre M. d'Audiffret-Pasquier, tous les ministres et les ambassadeurs des puissances étrangères. Mais on ne dit pas que ces derniers aient été unanimes à accepter l'invitation. Il est probable aussi que quelques-uns des ministres brilleront par leur absence. »

D'après les derniers renseignements venus de Marseille, il n'y aurait rien d'impossible, dit-on, à ce que Blanqui fût élu au scrutin de ballottage qui aura lieu demain dimanche. Il est vrai que Blanqui est inéligible; mais, par le temps qui court, ce détail importe peu à ceux qui votent uniquement pour faire une manifestation.

Lettres de Rome

Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Rome, le 16 mars.

S. Em. le cardinal Franchi cumule, comme son prédécesseur, les fonctions de secrétaire d'Etat et de préfet des sacrés palais. Quant à l'administration du Denier de Saint-Pierre, Son Eminence a prié le Souverain Pontife de vouloir lui adjoindre

sauvage ignorance de Pierre, plus cousine de sa populacière fierté, et aussi sans doute parce qu'elle était de moi...

« Quoi qu'il en soit, je renonce à te dire la profondeur de mon émotion et l'intensité de l'oraison qui jaillissait de mon cœur. Je baisai la main de Pierre qui tenait la croix. Il ne sentit point mon baiser ou du moins rien en lui n'indiqua qu'il eût perçu le contact de mes lèvres, ni l'eau de mes yeux qui était en gouttes sur ses doigts. »

Je me retournai au bruit des pas de l'annônier accourant avec la sœur.

Le masque de la mort était venu tout d'un coup sur le visage de Pierre, mais on ne pouvait se méprendre au mouvement de ses lèvres, qui maintenant se collaient à la croix avec une ardeur volontaire et visible.

« Repentez-vous! dit le prêtre précipitamment, car il craignait d'arriver trop tard. »

« C'est fait! murmura Madeleine derrière lui; c'est fait et bien fait, j'en réponds! »

Elle en était toujours au pardon à Dieu, n'ayant point entendu les dernières paroles de Pierre Blot, qui se rapportaient à sa mère, et elle dut exprimer cette idée à sa manière d'une façon très-nette, car l'annônier s'arrêta et la regarda avec une sévérité pleine de stupeur, comme s'il eût entendu un blasphème.

Ma pauvre Madeleine n'est pas bien forte en théologie. Elle mit sa tête sur ses mains jointes, appuyées contre le pied du lit, et ajouta doucement: (A suivre.)

Je me penchai. Pierre parlait très-bas, mais je pus comprendre qu'il répétait encore: — Je vous pardonne...

Aussi, cette étrange pensée qui venait de traverser mon esprit, le « pardon accordé à Dieu » était une illusion (peut-être) née de ce fait que Pierre avait prononcé le mot « mon père » tout de suite après moi, qui appliquais ce nom à Dieu.

Ces autres mots « ma mère, je vous pardonne » donnaient un sens tout différent à ses premières paroles.

Pierre avait parlé d'abord (peut-être) de son père terrestre, puisqu'il parlait maintenant de sa mère; c'était peut-être à son père terrestre qu'il avait d'abord pardonné...

Je veux dire tout ce qui était en moi à cet instant où je me sentis chrétien par la charité, dans chaque fibre de mon être, plus et mieux encore qu'aux autres heures de ma vie si passionnément désireuse pourtant d'appartenir tout entière à Dieu.

Pierre, dans ses longs jours de haine désespérée, avait eu trois rançunes principales, dont deux, celles qui s'attaquaient à son père et à sa mère inconnus, formulaient sa révolte contre la société. La troisième s'attaquait à Dieu presque également inconnu, et ces trois ressentiments mauvais, mais non pas inexplicables, avaient creusé l'abîme de sa misère morale, bien plus profonde que sa misère matérielle.

Il y avait des raisons de croire que son pardon de tout à l'heure allait à cet homme

d'autres cardinaux, afin qu'elle puisse consacrer plus librement ses soins aux affaires de la secrétairerie d'Etat. Le Saint-Père a daigné prendre cette demande en considération et il vient de nommer à l'effet susdit une commission composée des EEmes Franchi, Nina et Borromeo. En même temps il a assigné la charge de secrétaire de cette commission à Mgr Enrico Folchi, prélat domestique de Sa Sainteté et chanoine de St-Jean de Latran.

Notre Saint-Père le Pape a voulu que les pauvres de la ville de Rome fussent admis à participer d'une manière spéciale à la joie des fidèles pour sa glorieuse exaltation au souverain pontificat. A cet effet il leur a fait distribuer, par l'entremise de son cardinal-vicaire, l'Eme Monaco la Valletta, une somme de 25,000 fr.

Vous connaissez les bruits calomnieux et absurdes que l'on fait courir au sujet des intentions et des tendances du Souverain Pontife. C'est une vraie conspiration où l'esprit de mensonge est devenu l'instrument de la haine sectaire. Mais c'est là aussi que le Pape Léon XIII attendait les ennemis de l'Eglise pour les confondre et les vaincre de perfidie. J'apprends en effet que le Saint-Père a déjà préparé lui-même la première encyclique qu'il va adresser au peuple chrétien, et, par ce document solennel, il aura bientôt écarté la basse conspiration des calomnieux. Le document paraîtra quelques jours avant ou après la réunion consistoriale de la mi-carême. Je ne puis préciser la date de la réunion consistoriale, attendu que le Saint-Siège n'a encore reçu qu'une partie des documents relatifs à la nomination des nouveaux évêques de l'étranger. A l'occasion de ce premier consistoire, le Souverain Pontife prononcera l'allocution d'usage, dans laquelle il exprimera ses remerciements au Sacré Collège pour avoir été désigné Chef et pasteur de l'Eglise de Jésus-Christ. C'est aussi dans cette réunion consistoriale que Sa Sainteté imposera le chapeau rouge à S. Em. le cardinal Mac-Closkey, archevêque de New-York. On sait que le S.-P. Pie IX n'avait décidé d'imposer le chapeau cardinalice qu'à la fin de 1876 et que, depuis cette époque, l'Eme Mac-Closkey n'était plus venu à Rome.

Les journaux libéraux ont aimé à s'étendre sur le scandale, assurément déplorable, auquel a donné lieu la révolte d'une trentaine de gardes suisses qui prétendaient recevoir une augmentation de solde, et qu'il a fallu expulser du Vatican. Il me serait facile de prouver que le récit du scandale a été exagéré à dessein. Mais j'aime mieux montrer par des détails encore inédits et très-certains que la majorité de la garde suisse a su maintenir par de généreux sacrifices l'honneur de sa mission, en dépit de la honte qui retombera tout entière sur les révoltés et malgré la guerre déloyale que lui a faite la mauvaise presse. Et d'abord il est certain que tous les officiers de la garde, à commencer par le digne commandant, M. le baron de Sonnenberg, ont rempli bravement leur devoir et qu'ils ont été les premiers à demander l'expulsion des révoltés, comme le seul moyen de rétablir l'ordre. Puis lorsque le Saint-Père a voulu accorder la compensation d'usage pour le service exceptionnel du conclave, ces officiers, d'un commun accord, y ont généreusement renoncé. La compensation consistait en trois mois de solde pour le service de février. La première au nom du Pape défunt, la deuxième pour le compte du cardinal camerlingue, enfin, la nouvelle solde du Pontife élu. Mais sur la proposition de leur commandant, les officiers de la garde suisse ont offert le montant de la compensation pour le Denier de Saint Pierre.

Quant aux simples gardes, ils ont aussi témoigné de leur dévouement en ne cédant point aux menaces et aux outrages par lesquels les révoltés avaient essayé, à plusieurs reprises, d'ébranler leur fidélité. Bien plus, ils se sont offerts spontanément à faire tout le service comme auparavant et à renoncer à leurs jours de liberté jusqu'à l'arrivée des nouveaux hommes. Une égale offrande a été faite par plusieurs suisses établis à Rome. Ils s'étaient même inscrits, mais le dévouement des gardes demeura fidèle, au nombre de plus de quarante, a suffi pour suppléer aux déserteurs.

Ainsi l'honneur de la garde suisse est noblement sauvé. Aujourd'hui le Souverain Pontife a reçu en audience solennelle S. Exc. M. le comte Paar, ambassadeur d'Autriche, qui, selon l'usage, lui a présenté ses nouvelles lettres de créance.

**France.** — D'après le *Paris-Journal*, M. Gambetta aurait eu, vendredi, une violente syncope à l'issue de la séance de la Chambre. C'est pour cela qu'il n'a pas assisté à la séance de samedi.

**Italie.** — Une instruction criminelle est commencée par le parquet de Naples contre M. Crispi, à propos de son double mariage. Le procureur du roi a déjà interrogé des témoins, ainsi que M. de Lerbi, directeur du journal le *Piccolo*. On a écrit à Malte pour avoir le duplicata de l'acte du premier mariage de 1854.

**Roumanie.** — La *Presse* annonce de Bucharest que le memorandum roumain sur la question de la Bessarabie a été envoyé le 11 mars, aux puissances signataires du traité de Paris en 1856.

Ce memorandum exprime la résolution du gouvernement roumain de faire une opposition inflexible aux exigences russes quant à une cession de territoire de la part de la Roumanie et à une compensation pour celle-ci sur la rive droite du Danube.

Le gouvernement déclare qu'il ne cédera sur ce point qu'à la force, et qu'il a déjà motivé vis-à-vis de la Russie son refus par les considérations suivantes :

La partie de la Bessarabie dont la cession est réclamée appartient à l'ancien territoire du Danube. Sa restitution à la Roumanie par le traité de Paris a eu lieu afin d'assurer la liberté internationale de navigation sur le Danube, et l'accomplissement de la mission de la Roumanie au point de vue territorial et économique.

Le développement pris par la navigation sur le Danube ne date que de 1858, et un amoindrissement des possessions roumaines sur ce fleuve causerait un grave préjudice à toute l'Europe.

La Dobroucha, en raison de la difficulté des communications, n'est point pour la Roumanie un équivalent admissible des sacrifices qu'elle a faits dans la dernière guerre. Les prétentions de la Russie provoquent dans le sein de la population roumaine, une émotion dangereuse. L'indépendance de la Roumanie exige le maintien sans modification de son état de possession territoriale.

**Belgique.** — Dimanche dernier, 10 mars, s'est passée à Gand, en Belgique, une scène révoltante.

Le vénérable évêque de cette ville, dans son mandement de carême, a cru devoir donner à ses diocésains de sages conseils pour l'éducation de leurs enfants et les prémunir contre les écoles libre-penseuses d'où l'enseignement religieux est banni.

Quoiqu'il n'ait désigné aucune école en particulier, le bourgmestre de Gand a saisi ce prétexte pour faire afficher sur les murs de la ville une proclamation odieuse dans laquelle il feint de croire ses écoles injuriées par l'évêque et proteste en termes inconvenants contre le mandement épiscopal.

Nous laisserons de côté cet étrange abus de pouvoir commis par M. le comte de Kerchove, qui s'est arrogé, au mépris de toutes les lois et de toutes les convenances, le droit de discuter dans une proclamation le mandement d'un évêque; nous avons à flétrir des faits bien plus coupables.

A cet acte inqualifiable s'est joint un scandale, une véritable orgie révolutionnaire.

Dans l'après-midi, un cortège de carnaval a parcouru les rues de la ville, entourant un char où un personnage, affublé d'ornements pontificaux, représentait la caricature du vénérable évêque de Gand. C'était l'outrage le plus bas et le plus vil dans l'impunité la plus cynique.

Voici dans quels termes la *Patrie* de Bruges raconte le fait :

« La protestation de M. le bourgmestre de Gand contre le mandement de Mgr l'évêque devait recevoir et a reçu son complément inévitable : sur un char carnavalesque, parcourant nos rues, sous la protection de la police du noble comte de Kerchove de Denterghem-Delimon, on a fait figurer un individu, habillé en évêque, portant la soutane violette, au cou la croix pastorale et simulant très bien la respectable figure de notre digne prélat. Le misérable, qui avait consenti à exhiber cette mascarade, donnait la bénédiction au milieu de contorsions, réglées sur des airs empruntés à la *Fille de Mme Ango*. C'était ignoble; c'était ordurier; mais ce supplément de protestation municipale et gueuse a reçu son châtiment : même devant la société libérale la *Concorde*, où le char s'est arrêté longtemps, il a excité le plus profond dégoût : les femmes et le balcon de cette société regorgeaient de dames et de cavaliers, et c'était à qui blâmerait le plus vivement cette ignoble exhibition. »

La *Patrie* a raison de dire que ce scandale était couvert par la protection de la police; car pour le mieux témoigner, par ordre du bourgmestre sans doute, deux gardarmes en uniforme figuraient sur le char aux côtés de l'individu masqué en évêque, comme pour donner une sorte de caractère officiel à ce cortège de sans-culottes!

La police et la force armée, qui ont pour mission d'imposer le respect des lois, étaient donc associées à leur violation, car les lois défendent expressément dans les mascarades l'habit ecclésiastique, l'uniforme militaire, la robe des magistrats.

Tout est ignoble dans cette manifestation de gneux : les choses saintes y sont profanées, l'ordre public y est outragé, l'autorité s'y avilit. Nous voulons bien croire que l'indignation de tous les honnêtes gens dont parle le *Bien public* de Gand vengera l'évêque et les catholiques d'outrages sans nom qui ne sauraient les atteindre.

**Danemark.** — Un changement important s'est produit cette semaine dans la situation politique intérieure du Danemark. Le parti des gauches réunies, qui avait depuis deux ans la majorité au Folkething (70 membres sur 102), vient de se désorganiser. Le chef des radicaux, M. Berg, qui avait cessé dernièrement de faire partie du bureau de ce groupe, a annoncé qu'il se séparait du parti avec 20 autres membres.

Un philanthrope vient d'offrir un demi-million au gouvernement belge, pour qu'il emploie les intérêts à faire donner l'instruction aux enfants des victimes des accidents de chemins de fer. Ce généreux donateur a été présenté au roi par le ministre d'Etat.

#### QUESTION ORIENTALE

*Berlin*, 17 mars. — Il est maintenant convenu entre les puissances que les Etats signataires du traité de Paris seront seuls représentés au congrès. Le congrès pourra entendre, à titre consultatif, les délégués des petits Etats limitrophes de la Turquie qui sont intéressés au règlement définitif de la question. Parmi ces délégués figureraient ceux de la Bulgarie.

*Vienne*, 17 mars. — On assure ici que le congrès serait précédé d'une conférence des ministres dirigeants, pour laquelle le prince Gortschakoff se rendrait à Berlin le 28 mars. Cette conférence fixerait le programme du congrès.

*Londres*, 18 mars. — On mande au *Standard* de Constantinople que le gouvernement anglais a obtenu l'autorisation de faire débarquer des troupes à l'île de Tenedos.

Quatre nouveaux cuirassés anglais ont été envoyés dans la mer de Marmara. La Russie a protesté auprès de la Porte.

On mande au *Times* de St-Petersbourg que le texte du traité de paix sera envoyé mardi aux puissances.

Le *Daily Telegraph* publie une dépêche de Vienne disant que le prince de Bismark conseille à l'Angleterre et à la Russie de se faire des concessions mutuelles, mais que le prince de Bismark et le comte Andrassy considèrent la Russie comme en ayant assez fait pour ce qui la concerne.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 18 mars.

Des avis privés de Vienne assurent que l'Angleterre n'accepte ni la Conférence préliminaire, ni le Congrès jusqu'à ce que la Russie ait répondu à la question de savoir si elle consent à soumettre au Congrès le traité entier.

La Russie a répondu en se référant à sa promesse antérieure de communiquer aux puissances le texte du traité aussitôt qu'il sera ratifié.

Les impressions pessimistes dominent.

VERSAILLES, 18 mars.

Le Sénat a repoussé l'amendement proposé par les constitutionnels et a adopté le projet de loi sur l'état de siège tel qu'il a été voté par la Chambre.

La Chambre, sur la demande du ministre des finances appuyée par M. Gambetta, a décidé par 436 voix contre 34 de discuter, jeudi, le budget des recettes.

ST-PÉTERSBOURG, 18 mars.

Des courriers spéciaux, chargés de com-

muniquer aux cinq grandes puissances la teneur des préliminaires de paix signés à San-Stefano, partiront demain.

Reouf pacha, dont la mission est terminée, repart demain.

#### BIBLIOGRAPHIE.

Le journal l'*Union savoisienne*, dans son n° du 5 janvier dernier, n'avait pas hésité, lors de l'apparition de l'intéressant ouvrage : *Un nouveau docteur de l'Eglise, saint François de Sales*, etc., de reproduire la magnifique lettre de Mgr Mermillod, placée en tête du livre et qui en consacre si bien l'opportunité, le mérite et l'importance, en même temps que son utilité pratique.

Aujourd'hui l'inconstant publiciste, subsistant une influence étrangère, qui nous paraît fort intéressée, ne craint pas, sous le futile prétexte de quelques erreurs lui ont été signalées, de revenir sur ce qu'il avait cru devoir citer, et de faire opposition au jugement porté sur ce livre par l'unanimité des personnages les plus recommandables et les plus influents, en consentant à ouvrir les colonnes de son journal à la reproduction d'un article critique paru dans la *Revue savoisienne*, ridicule article pétri d'inconvenances et de platitudes.

Chose étrange, mais triste à dire, on sait que c'est d'Anney qui partirent les premières attaques contre saint François de Sales et son *Introduction à la vie dévote*, c'est aussi d'Anney qu'est venue la première censure contre l'apologie de son Doctorat !

La manière de faire de ce journaliste permet de penser que l'intérêt à seul pu diriger ses intentions; et l'attaque du censeur dont il s'est fait le complice, fait croire que la plume de ce dernier a été dirigée par la jalousie.

L'auteur de cette intéressante étude sur le plus aimable des Saints, ne s'est nullement dissimulé la difficulté de sa tâche; il est même surpris qu'un livre, né en huit mois pour arriver en temps opportun, présente à côté de tant de beautés si peu de défauts consistant pour la plupart dans des fautes typographiques que l'auteur a eu soin de relever dans un *errata*.

Nous connaissons en outre sa modestie; ses mérites littéraires sont incontestables. M. Jules Vuy a donc commis à son endroit un acte injuste et odieux en lui supposant l'intention d'avoir prétendu à une *renommée de Bénédicte*. Si M. Vuy avait été plus adroit, il aurait su voiler d'une façon moins compromettante pour lui et son complice, ses espérances déçues, son orgueil froissé et sa jalousie sans doute tributaire.

Le *Petit critique* espérait peut-être pouvoir détruire les approbations si flatteuses et si justement méritées des nombreux prélats et des érudits non moins nombreux qui ont daigné honorer l'auteur de leurs suffrages? Il n'a pas réussi...

Quoi qu'il en soit, on se demande comment M. Vuy a pu perdre un temps si précieux et se donner la peine de faire la critique d'un livre dont le principal défaut a été de déjouer ses plans, et dont, par un unanime concert de louanges, les personnages les plus compétents de France et de l'étranger ont reconnu le mérite et assuré le succès?

Il paraît avoir oublié que le sort le plus heureux d'un bon livre n'est pas seulement d'obtenir d'honorables suffrages, mais de rencontrer aussi des adversaires dont les attaques passionnées et souvent injustes ne font que le faire connaître et ressortir davantage son importance et son mérite. — Malheur à l'ouvrage qui en naissant reste dans le silence; le peu de fruit qu'il fait dans le monde est le signal assuré de sa faiblesse. La critique de M. Vuy est une belle manière de rendre hommage à une œuvre reconnue à la fois utile et intéressante. M. Vuy aurait dû savoir qu'une critique, pour qu'elle puisse être utile au public, doit être impartiale, n'avoir rien de personnel, rien, d'amer, rien de plat et d'inconvenant; autrement elle met en défiance, indispose et ne prouve que la petitesse et la jalousie de son auteur. C'est justement le cas de M. Vuy, trop mal intentionné pour qu'il ait pu prendre le ton de la modération et se maintenir dans les strictes limites de la dignité et des convenances.

On se demande encore comment M. J. Vuy a osé insulter au jugement d'hommes si recommandables que les sont ceux qui n'ont pas hésité à accorder leur puissant patronage à cette publication importante à tous points de vue. En effet, s'agit-il de la doc-

trine, l'éminent cardinal, archevêque de Lyon, en reconnaît hautement la pureté et la vérité. S'agit-il de son utilité pratique, Sa Grandeur Mgr de Carcassonne a dit : « Je ne puis que vous remercier avec effusion de m'avoir fait cet honneur, et pour vous en témoigner ma gratitude, je prie Dieu instamment de bénir votre ouvrage et de lui faire produire en une multitude d'âmes les grâces de lumières, de forces, et de suavité qu'il a produites dans la mienne. » (Il nous faudrait ici pouvoir citer tous les noms des prédicateurs qui, ayant à parler de saint François de Sales, à l'occasion de son doctorat, ont fait demander cet ouvrage et l'ont consulté avec profit.)

S'agit-il de son importance et de son intérêt, écoutons les accents d'un éminent cardinal, de sainte mémoire, de Mgr Brossais-Saint-Marc, écrivant à l'éditeur, peu de jours avant sa mort : « Je ne puis que vous féliciter de la nouvelle publication ayant pour titre : *Un nouveau docteur de l'Eglise* ; c'est un excellent livre, très-intéressant, et auquel je souhaite et prédis le plus grand succès. Désirant y contribuer pour ma part, j'ai ordonné d'en faire un article très-élogieux dans notre *Semaine religieuse*. »

« J'ai lu avec un véritable intérêt, dit l'éminent évêque d'Agén, ce charmant volume sur saint François de Sales, le *nouveau docteur de l'Eglise*. Il a été honoré par d'illustres suffrages auxquels je suis heureux et fier de joindre le mien, car les éloges adressés à l'auteur et à l'éditeur me paraissent amplement mérités. Voilà un livre plein d'actualité et de mérite. »

S'il nous fallait parler du mérite littéraire de l'ouvrage, notre tâche serait plus facile encore, car il nous suffirait de placer sous les yeux de M. J. Vuy les admirables lettres de Mgr Mermillod, ce prince de la parole; celles de NN. SS. de Bourges, de Montpellier, de Dijon, de Tours, d'Orléans, de Paris, de Toulouse, de Saint-Claude, de Belley, de Chambéry, de Nevers, d'Auch, d'Alby, de Rouen, de Reims, de Nancy, de Saint-Brieuc, de Besançon, d'Aix, de Moulins, et celles de ces nombreux érudits qui, avec l'épiscopat français, ont voulu former un indestructible cortège d'honneur au *nouveau docteur de l'Eglise*, et dont l'esprit est trop élevé pour s'arrêter à des ombres qui n'ont jamais défigurés l'ensemble des beautés d'un livre.

J. PERSANT,  
Membre de l'Institut.

La 7<sup>me</sup> série du *Voyage aux Pays An nexés* par Victor Tissot vient de paraître. Elle renferme le commencement du Voyage en Alsace, raconté par l'auteur avec une éloquence si douloureuse.

Les illustrations de cette série reproduisent les plus touchantes scènes du bombardement de Strasbourg. Le succès de cet ouvrage patriotique est une preuve que les Annexés de fraîche date ne sont pas oubliés dans la mère-patrie.

En vente chez C. Marpon et E. Flammarion, éditeurs, galerie de l'Odéon, à Paris, et chez tous les libraires.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

**Ecusson du Pape**

Armoiries richement coloriées, entourées d'un crépe avec le portrait photographique de Pie IX, comprenant au verso l'énumération de tous les principaux actes du Pontificat de N. S. P. le Pape Pie IX ; titre et initiales en lettres argentées.

Joli foliole de quatre pages, pouvant être mis facilement dans un livre de prières.

Prix : 0,60 centimes.  
La douzaine : 6 fr.



Les droits d'entrée seuls, sont à votre charge. Voulant aussi prouver combien je suis sûr de la supériorité de mes produits et des bons soins apportés à mes expéditions, j'autorise à laisser pour compte tout envoi qui à la réception n'est pas trouvé conforme à mes offres. *Tous mes Vins sont garantis purs et sans mélange.*

**PRIX-COURANT.**

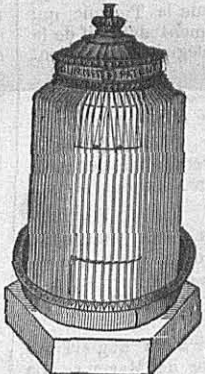
- N° 1 — Vin de Table, extra, de trois ans, équivalent du Saint-Georges. la barrique de 220 litres. **Fr. 115-00**  
La demi-barrique de 110 litres. **60-00**
- N° 2 — Vin de Table, extra-supérieur, de 1873, la barrique de 220 litres. **130-00**  
La demi-barrique de 100 litres. **68-00**
- N° 3 — Vin du Roussillon, noir et corsé pour coupages, la barrique de 220 litres. **Fr. 135-00**  
La demi-barrique de 110 litres. **70-00**
- N° 4 — Vin blanc, sec vieux, qualité extra, la barrique de 220 litres. **115-00**  
La demi-barrique de 110 litres. **60-00**

**VINS FINS DE DESSERT.**

par fûts de 15 litres et au-dessus.

Grenache, Alicante, Madère, Malaga, Malvoisie, etc., le litre **Fr. 2-7**  
Eau-de-Vie vieille et Muscat de Frontignan, vieux. . . . . **3-0**

**CALORIFÈRES GURNEY**



Le succès toujours croissant des Calorifères Gurney a fait surgir des contrefacteurs qui ont voulu donner à des poêles de fonte une certaine ressemblance avec les appareils Gurney sans avoir rien de commun avec ces derniers qui ne peuvent ni se briser ni se fendre sous l'action du feu, et qui, par conséquent, n'exigent jamais de réparations.

Les appareils Gurney chauffent déjà 15 cathédrales, plus de 500 églises, 80 communautés d'hommes et de femmes, 150 châteaux, 11 hôpitaux, 9 séminaires, etc., etc. Plusieurs églises de Paris l'ont adopté, à l'exclusion de tous les autres qui ont été présentés, pour remplacer le système (Cloche) qu'elles ont, et qui ne chauffe pas. — C'est aussi l'appareil Gurney qui, depuis 1867, chauffe l'église Sainte-Geneviève de Paris (Panthéon).

80 autres systèmes ont déjà été remplacés par les Gurney ; c'est un reste, le seul système qui ne donne pas la chaleur sèche et qui économise 50 0/0 sur le combustible.

Les Calorifères Gurney peuvent s'employer à tous usages, fabriques, usines, caves, en un mot pour tous chauffages quels qu'ils soient. On envoie franco la Notice, la liste des établissements où le Gurney fonctionne et les certificats obtenus par le dit système.

Paris — 12, Boulevard Saint-Martin, 12 — Paris. (71)

**IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE**

VIENT DE PARAITRE

**FLORE**

**DE LA SUISSE ET DE LA SAVOIE**

COMPRENANT LA DESCRIPTION DES PLANTES INDIGÈNES ET DES PLANTES CULTIVÉES, LES PROPRIÉTÉS DE CHAQUE FAMILLE, DE CHAQUE ESPÈCE UTILE OU NUISIBLE ET DES DONNÉES HYGIÉNIQUES SUR TOUS LES FRUITS DE NOS CLIMATS.

PAR

Le D<sup>r</sup> Louis BOUVIER

Président de la Société botanique de Genève  
Un gros volume in-12. Prix : 10 fr.

**BOURSE DE GENEVE DU 18 MARS.**

FONDS D'ÉTAT, etc.	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
4 0/0 Genevois . . . . .	—	—	—	93 1/4
1 1/2 0/0 Fédéral . . . . .	—	—	73 50	102 5/8
0/0 Italien . . . . .	—	78 75	—	73 75
0/0 États-Unis . . . . .	—	—	512 50	—
0/0 Domaniales ital. . . . .	515	—	412 50	518
Oblig. Tabacs ital. 6 0/0 . . . . .	—	—	—	—
Oblig. Ville Genève, 1861 . . . . .	—	—	440	445
Onst.-Suisse, 1856-57-61 . . . . .	442 50	—	102	102 1/2
id. empr. 1879 . . . . .	—	960	958 75	960
Suisse-Occidentale, 1873 . . . . .	960	—	—	—
Franco-Suisse . . . . .	—	—	327	328 75
Jougne-Éclépens . . . . .	—	—	—	—
Lyon-Genève . . . . .	—	—	238 75	239
Lomb. et Sud-Autriche . . . . .	—	—	—	—
id. nouvelles . . . . .	—	—	—	—
Autrichiens 1868 . . . . .	—	—	—	222 50
Livornaises . . . . .	—	—	228	228 25
Méridionales . . . . .	228	—	523	—
Bons-Méridionaux . . . . .	—	—	—	—
Romaines . . . . .	—	—	4900	4910
Est-Tenn. Virg. et Géorg. . . . .	—	—	5350	5360
Central Pacifique . . . . .	—	—	—	—
Obl. Soc. Immob. genev. . . . .	—	—	—	—

**ACTIONS**

	COMPTANT	A TERME	DEMANDÉ	OFFERT
Suisse-Occidentale . . . . .	—	83 75	83 75	85
Central-Suisse . . . . .	181 25	181 25	181 25	182 50
id. nouveau . . . . .	—	—	75	77 50
Nord-Est-Suisse . . . . .	—	—	—	—
Saint-Gothard . . . . .	—	—	—	—
Union-Suisse privilégiée . . . . .	—	—	—	—
Autrichiens . . . . .	—	—	—	—
Banque du Commerce . . . . .	—	—	360	370
Banque de Genève . . . . .	—	—	—	560
Comptoir d'Escompte . . . . .	—	—	530	—
Association Financ. de Genève . . . . .	—	—	—	—
Banque Fédérale . . . . .	—	—	350	355
Banque comm. de Bale . . . . .	—	—	—	—
Crédit Suisse . . . . .	—	—	—	—
Crédit Lyonnais . . . . .	—	626 25	625	630
Banque de Paris . . . . .	1110	1110	1107 50	1110
Banque de Mulhouse . . . . .	—	—	—	—
Alsace et Lorraine . . . . .	—	—	—	—
Industrie genev. du Gaz . . . . .	—	—	745	750
Omnium genevois . . . . .	—	—	—	—
Soc. Immob. genevoise . . . . .	—	—	460	465
Immeub. des Châtelaines . . . . .	—	—	—	—
Remboursables Scitil . . . . .	480	—	—	—
Paris de Sévil . . . . .	—	—	260	—
Tabacs italiens . . . . .	—	792 50	788 50	793 75

**BOURSE DE PARIS**

16 Mars	AU COMPTANT	18 Mars
95 18	Consolidés . . . . .	95 1/8
73 45	3 0/0 Français . . . . .	73 35
110 10	5 0/0 id. . . . .	109 90
101 18	Or, à New-York . . . . .	101 14
A TERME		
73 30	3 0/0 Français . . . . .	73 17
110 15	5 0/0 id. . . . .	110 05
73 70	5 0/0 Italien . . . . .	73 45
13	3 0/0 Espagnol . . . . .	13
8 62	5 0/0 Turc . . . . .	8 45
65 90	5 0/0 Russie 1877 . . . . .	65 50
65 87	4 0/0 Autrichien . . . . .	65 62
1112 50	Banque de Paris . . . . .	1107 50
627 50	Crédit Lyonnais . . . . .	625
163 75	mobilier Français . . . . .	163 50
562 50	id. Espagnol . . . . .	561 25
540	Autrichiens . . . . .	536 25
762 50	Suez . . . . .	752 75

**M. BUGNON** Chirurgien Dentiste à Fribourg, sera à Romont, Hôtel du Cerf, mercredi; 20 à Bulle, Hôtel du Cheval-Blanc, jeudi 21 mars. (104)

L'Imprimerie catholique avise Messieurs les curés qu'elle se charge de l'impression des

**BILLETTS DE PAQUES**

et qu'elle les livrera dans les 24 heures après la demande.

**Enseignements et conseils**

**DE PIE IX**

**aux catholiques**

Tirés des brefs, encycliques, allocutions et discours de l'auguste Pontife défunt. Élegant volume in-32°, de 320 pages. Prix : 1 fr. S'adresser à l'Imprimerie catholique, Fribourg.

**LIBRAIRIE CATHOLIQUE. FRIBOURG**

**HISTOIRE**

de la

**Persécution religieuse**

dans le Jura bernois

1873-1874-1875

beaux vol. in 8° Prix 4 fr. au lieu de 8

**Nos procès**

Compte-rendu des débats survenus dans les procès intentés à la *Liberté* au mois de mai 1877, avec la liste des souscriptions et une préface.

Prix de la brochure fr. 0 70 cent. En vente au bureau de l'Imprimerie catholique, à Fribourg.

En vente à Bulle chez M. Akermann libraire, chez M. Bandère libraire ; à Romont chez M. Stajessi libraire.

**L'Imprimerie catholique**

vient de recevoir une nouvelle provision de :

**Photographies de Pie IX**

format-album, à 0, 40 centimes

Les nombreuses personnes qui nous ont encore demandé des photographies de **Pie IX mort**, en habits pontificaux petit format album, sont également avisées qu'un troisième envoi nous est parvenu.

Prix : 0 35 centimes.

Nous avons enfin reçu un grand nombre de

**Photographies de Léon XIII.**

format-album, à 0,60 centimes.

Format-cabinet : 1 fr. 20.

Les personnes qui ne désirent qu'un ou deux exemplaires de ces photographies sont priées d'accompagner leurs demandes, du prix en timbres-poste, avec un timbre de deux centimes en sus, pour le port. Cela leur évitera les frais de remboursement.